



**PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE PREISSAC**

## **AVIS PUBLIC**

### **AVIS DE PROMULGATION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 271-2019**

#### **Aux contribuables de la susdite municipalité**

EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ par le soussigné, Gérard Pétrin, directeur général et secrétaire-trésorier, QUE :

Le conseil municipal de la Municipalité de Preissac, au cours de sa séance tenue le 9 décembre 2019, a adopté le règlement numéro 271-2019 portant le titre :

**RÈGLEMENT DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE DE 700 000,00 \$ ET UN EMPRUNT DE 700 000,00 \$ POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION RESTANT À EFFECTUER SUR LA LONGUEUR DE 1 390 MÈTRES DU CHEMIN DES RIVERAINS.**

Une copie de ce règlement a été déposée au bureau du soussigné où toutes les personnes intéressées peuvent en prendre connaissance, aux heures habituelles d'accueil.

Donné à Preissac le 19 mai 2020

ORIGINAL SIGNÉ

*Gérard Pétrin*

Directeur général et secrétaire-trésorier

#### **Résumé de l'avis**

Promulgation :	Consiste à l'étape finale du règlement numéro 271-2019 où le règlement prend force.
But du règlement :	Le conseil est autorisé à dépenser une somme de 700 000,00 \$ pour les travaux de construction restant à effectuer sur la longueur de 1 390 mètres du chemin des Riverains dont le montant de 700 000,00 \$ sera financé par un emprunt.
Approuvé par :	Le conseil municipal, le 9 décembre 2019; les personnes habiles à voter, le 10 février 2020; le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, le 27 mars 2020.
Date de prise d'effet :	Le jour de publication du présent avis, soit le 19 mai 2020.